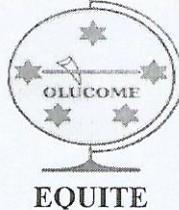


OBSERVATOIRE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION ET LES
MALVERSATIONS ECONOMIQUES
INTEGRITE



OBSERVATORY FOR FIGHT
AGAINST CORRUPTION AND
ECONOMIC EMBAZZLEMENT
TRANSPARENCE

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 010/ OLUCOME/ 10 /2019 PORTANT SUR LES
CONSEQUENCES DE LA CRISE POLITIQUE AU BURUNDI ET A L'EAST AFRICAN
COMMUNITY (EAC)**

1. L'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques (OLUCOME) vient d'apprendre que la Banque de la République du Burundi (BRB) a mis en place une réglementation des changes en date du 17 septembre 2019 et une note circulaire du 19 septembre 2019 relative à une prime d'encouragement des dénonciateurs des changeurs de monnaie qui violent ledit règlement. Cette réglementation des changes intervient après que, depuis la crise politique de 2015, il y avait deux taux de changes parallèles suite à l'incapacité de la BRB de satisfaire le marché local de change.

A part que cette réglementation n'est pas une solution pour la pénurie de devises au Burundi, certains articles de ce règlement méritent d'être revus en faveur des personnes physiques ou morales qui exercent l'activité de change.

Nous citerons notamment l'article 86 de la réglementation des changes qui stipule : « Sans préjudice des poursuites judiciaires, quiconque exerce une activité de change sans agrément de la BRB s'expose à la confiscation des montants en sa possession par les autorités habilitées et au versement immédiat de ces montants sur un compte ad hoc ouvert dans les livres de la BRB. Après une période de douze mois sans décision émanant de l'autorité habilitée, les fonds confisqués sont versés au compte du trésor. » L'Observatoire trouve que cet article vise de voler l'argent des personnes physiques ou morales qui exercent cette activité de change car ce ne sont pas ces personnes qui se font justice d'autant plus qu'elles attendent la période où les instances compétentes prennent leurs décisions. Suite à cette nouvelle réglementation, plus de 30 changeurs de monnaie seraient déjà emprisonnés et des centaines de millions seraient déjà confisqués.

2. Bien plus, la note circulaire en son article 3 dit que : « Une prime de 10% des montants saisis sera remise à toute personne qui dénonce toute personne physique ou morale qui exerce une activité de change sans l'agrément de la BRB. Une prime de cinq cents mille francs burundais (500 000 BIF) sera remise à toute personne qui dénonce un bureau de change qui viole les dispositions de la réglementation des changes du 17 septembre 2019 et ses circulaires d'application. Cette prime sera débitée d'office sur le compte dudit bureau ouvert dans les livres de la BRB. L'identité du dénonciateur sera préservée par la BRB. »

Vis-à-vis de cet article, l'Observatoire trouve que des multiples erreurs peuvent se commettre où certaines personnes peuvent accuser certains bureaux de change de mal travailler alors qu'ils ne sont pas hors de la loi. Il est important qu'une institution en charge de l'intégrité soit saisie afin de garantir l'équité pour les deux parties. L'Observatoire constate que cette façon de faire est d'un côté une manière de passer à côté les vraies questions et d'autre côté, elle risque de rendre coupables les

innocents alors que la BRB devrait garantir l'équité pour tous.

La BRB devrait plutôt demander formellement au Gouvernement d'arrêter des mesures allant dans le sens d'augmenter les devises dans le pays car elles y font défaut.

3. Selon les informations communiquées par le Ministre burundais du Commerce, de l'industrie et du tourisme lors de sa conférence de presse tenue le vendredi 04 octobre 2019, la BRARUDI ne produit pas toutes les sortes de limonades et de bières en quantité suffisante et de meilleure qualité comme elle le faisait auparavant. Les informations que détient l'OLUCOME prouvent que cette pénurie des boissons BRARUDI et cette diminution de qualité des boissons de la BRARUDI seraient liées au manque de devises pour importer certains ingrédients qui augmentent le goût de ces boissons.
4. Plus grave encore, la crise politique qui a, pour l'OLUCOME, causé cette pénurie de devises vient de traverser les frontières jusqu'à l'EAC car ce vendredi le 04 octobre 2019 à Arusha en Tanzanie, les députés de l'EAC viennent de constater qu'en plus que le Burundi vient de passer 2 ans sans cotiser sa part, les partenaires de l'EAC de presque tous les projets ont été obligés de suspendre leur financement à l'EAC suite aux sanctions infligées au Burundi à cause de la violation, par le président actuel, des accords d'Arusha largement suivis et financés par les mêmes partenaires durant plusieurs années. Selon ces députés, une partie du personnel de l'EAC n'est pas payée et certains programmes de ladite institution régionale ont été suspendus suite au manque des moyens financiers.
5. De tout ce qui précède, l'OLUCOME recommande au Gouvernement ce qui suit :
 - a. D'engager dans l'urgence un dialogue politique avec les partenaires dans le but de garantir le climat politique qui est la source de stabilité politique, économique, financière et monétaire au Burundi ;
 - b. De renouer les relations avec les partenaires financiers, d'augmenter les produits exportables, de stimuler les investisseurs étrangers et de développer le tourisme en vue d'avoir des devises en quantité suffisante ;
 - c. De revoir l'article 86 de la réglementation des changes du 17 septembre 2019 et l'article 3 de la circulaire de la BRB du 19 septembre 2019,
 - d. De suspendre toutes les mesures prises à l'endroit des changeurs de monnaie et des bureaux de change,
 - e. D'informer à la population d'arrêter à consommer les boissons BRARUDI en attendant une étude de vérification d'un organe compétent que ces boissons remplissent les normes requises.

Vive le Burundi sans les serviteurs dirigeants corrompus.

Fait à Bujumbura, le 08 / 10 / 2019.

Gabriel RUFYIRI

Président de l'OLUCOME.

[Signature manuscrite]

